



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL PROGRAMME D' ACTIONS

DOCUMENT ARRETE PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2022

SYNTHESE DES ACTIONS

Orientation 1	Réduire la dépendance énergétique du secteur résidentiel
Enjeu A	Rénover le parc de l'habitat (logement < 1975) pour réduire les consommations et maîtriser le poids de la facture énergétique dans le budget des ménages
Action A-1	Poursuite de l'accompagnement technique et financier pour la rénovation de l'habitat privé (pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs)
A-1.1	Développer la plateforme de la rénovation 'Cara Rénov'
A-1.2	Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage au bois
A-1.3	Accompagner l'installation de chaudières plus efficaces
A-1.4	Travailler avec les copropriétés pour favoriser la rénovation énergétique
A-1.5	Refonte des aides financières pour la rénovation de l'habitat privé
Action A-2	Mise en place d'une filière sur les écomatériaux - écotechniques de construction (de la production à la formation des professionnels)
A-2.1	Structuration de la filière des professionnels du bâtiment (formations RGE, ateliers, groupement...)
A-2.2	Travailler avec les fournisseurs de matériaux pour faire évoluer l'offre, et les agriculteurs pour le développement d'une filière chanvre
Enjeu B	Lutter contre la précarité énergétique et le logement indigne
Action B-1	Accompagnement des ménages en situation de fragilité
B-1.1	Proposer aux ménages aux revenus modestes des aides à l'amélioration des logements énergivores via un PIG
B-1.2	Amener les plus fragiles vers le PIG
Enjeu C	Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir les aménagements durables
Action C-1	Limiter l'étalement urbain en travaillant les formes urbaines
C-1.1	Agréger les potentiels de densification diagnostiqués par les communes dans leur PLU afin de suivre l'évolution à l'échelle intercommunale
C-1.2	Accompagner les communes à travailler sur les formes urbaines dans leur PLU pour faire rimer densification et bien vivre ensemble
C-1.3	Sensibiliser les acteurs en amont des projets
Action C-2	Développement d'un aménagement durable
C-2.1	Mobiliser des outils réglementaires dans les PLU pour encourager le recours aux énergies renouvelables et la mutualisation des systèmes de production de chaleur
C-2.2	Accompagner une commune dans la réalisation d'un quartier exemplaire, en intégrant le développement durable dans toutes les dimensions d'un projet d'aménagement d'ensemble
Action C-3	Conforter un aménagement économique contribuant à la transition énergétique

C-3.1	Prioriser les équipements, commerces et services en centres-bourgs afin d'éviter les extensions de zones commerciales en périphérie, et en faire une conditionnalité de l'aide CARA à ces investissements
-------	---

Orientation 2 Réduire les émissions liées aux déplacements	
Enjeu D	Développer les transports alternatifs à la voiture individuelle en offrant intermodalité et autres alternatives
Action D-1	Accompagnement pour changer les habitudes de déplacement
D-1.1	Développement des réseaux intercommunaux de covoiturage, auto-partage, autostop....)
D-1.2	Actions de promotion et de sensibilisation auprès du jeune public (bienfaits des modes doux sur la santé, la planète...) et de rappel des consignes de sécurité liées à l'utilisation du vélo
D-1.3	Proposer des outils numériques innovants facilitant les déplacements et la combinaison des modes de déplacements (calculateur d'itinéraire, supports billettique commun, information en temps réel...)
D-1.4	Encourager les acteurs économiques à réaliser des plans de mobilité par zone d'activités ou grosses entreprises
Action D-2	Développement d'une offre globale de mobilités douces
D-2.1	Mise en œuvre d'un réseau cyclable structurant intercommunal
D-2.2	Encourager l'usage de nouveaux déplacements par la mise en place d'équipements et de services autour du vélo : point d'info, stationnements totems de réparation, stations gonflage...
D-2.3	Améliorer les chemins piétons autour des arrêts de bus du réseau Cara'Bus et au sein des zones d'activités économiques communautaires
D-2.4	Mettre en place un système de location de vélos
Enjeu E	Utiliser les carburants alternatifs au pétrole
Action E-1	Déploiement d'infrastructures pour véhicules à carburants alternatifs (électriques, hydrogène...)
E-1.1	Développement des bornes de recharge pour véhicules électriques
E-1.2	Transition progressive du parc de véhicules de transport en commun et des bennes à ordures ménagères vers une énergie alternative au diesel

Orientation 3 Accompagner les activités économiques	
Enjeu F	Atteindre la performance énergétique du parc tertiaire et amplifier la mutation du patrimoine public
Action F-1	Performance énergétique des bâtiments tertiaires et sur les principes d'utilisation de l'énergie (lumière, enseignes lumineuses, chauffage, portes ouvertes...)
F-1.1	Proposer des diagnostics énergétiques et études d'énergies renouvelables aux entreprises
F-1.2	Disposer d'une réalisation tertiaire exemplaire
F-1.3	Mise en place des aides économiques en faveur de la transition énergétique des entreprises
Action F-2	Aménagement durable des zones d'activités
F-2.1	Penser les zones de manière globale afin de concevoir un aménagement durable de qualité intégrant des énergies renouvelables

F-2.2	Intégrer des connexions via des liaisons douces et de la mobilité active dans les zones commerciales
Action F-3	Exemplarité du patrimoine public
F-3.1	Accompagnement technique auprès des communes qui souhaitent rénover leurs bâtiments
F-3.2	Systématisation d'un référentiel de construction durable pour les opérations neuves, permettant de viser des objectifs transversaux de qualité (ex : EnR, matériaux de construction, qualité de l'air, confort acoustique, etc...)
Enjeu G	Garantir une commande publique responsable
Action G-1	Intégration du développement durable dans les marchés publics de la CARA et des communes
G-1.1	Rédaction et adoption d'une charte "Développement durable dans les marchés" avec fiches outils associées
G-1.2	Se fixer un taux de réalisation des clauses DD (critères de choix / conditions d'exécution du marché) et prévoir un suivi lors de l'exécution
G-1.3	Accompagnement technique au changement via la création d'un réseau des agents acheteurs publics responsables
G-1.4	Remplacer, selon la commande, le critère financier par le critère coût du cycle de vie
G-1.5	Faciliter les groupements de commande entre collectivités basés sur une coordination CARA
Enjeu H	Favoriser une consommation et une production responsables en matière d'alimentation
Action H-1	Déploiement d'un "Projet Alimentaire Territorial (PAT)" : labellisation et mise en place de la gouvernance associée
Action H-2	Circuits courts de proximité : accompagner les producteurs pour développer l'offre en produits locaux
H-2.1	Ouverture d'un atelier collectif de découpe et transformation de produits locaux à Saujon géré par la SAS Saveurs Paysannes charentaises
H-2.2	Déploiement d'un Espace Test Agricole en maraîchage biologique
H-2.3	Animation d'un groupe "foncier agricole" pour faciliter des installations de producteurs et œuvrer à la préservation des terres agricoles
H-2.4	Emergence d'une solution logistique mutualisée pour les produits alimentaires commercialisés en circuits courts de proximité
Action H-3	Circuits courts de proximité : booster la demande en produits locaux
H-3.1	Sensibilisation du grand public et des scolaires aux produits et savoir-faire locaux
H-3.2	Animation d'un cercle d'échanges des acheteurs de la restauration scolaire pour favoriser l'approvisionnement local et de saison
Action H-4	Accompagner la mutation des activités agricoles vers des productions et pratiques adaptées aux enjeux du changement climatique
H-4.1	Appuyer le réseau d'acteurs œuvrant pour la transition des pratiques (actions de sensibilisation auprès des producteurs en grandes cultures ; accompagnement des producteurs à l'obtention de labels et certifications reconnus par la Loi EGAlim)
H-4.2	Accompagner la démarche régionale en faveur du développement d'une filière chanvre (débouchés locaux dans l'alimentation et le bâtiment)
Enjeu I	Engager le territoire dans une démarche de réduction des déchets
Action I-1	Développement d'une démarche de réduction des déchets à la source
I-1.1	Elaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Orientation 4 Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Enjeu J Augmenter la production des énergies locales renouvelables, garantissant un mix énergétique équilibré dans le cadre d'une économie locale	
Action J-1	Exploitation du potentiel solaire (sur les toitures de maisons individuelles, ombrières sur les parkings, etc...)
J-1.1	Repérer et promouvoir l'installation de panneaux photovoltaïques sur les grandes toitures (commerces, entreprises...) et des ombrières de parking intégrant des bornes de recharge
J-1.2	Développer des pacs solaires au sol sur des friches (ex-décharges par exemple) en partenariat avec la SEM Energies Midi Atlantique
Action J-2	Exploitation du potentiel de ressources bois et structuration d'une filière locale
J-2.1	Réaliser des études de potentiels bois énergie pour développer les équipements dans les bâtiments publics et auprès des particuliers
J-2.2	Etudier le gisement de déchets bois valorisables pour développer la filière avec les exploitants, les gestionnaires de forêts, entreprises du bois, vignes ...
Action J-3	Amélioration de la connaissance, et exploitation des potentiels décelés, sur les filières géothermie, méthanisation, bois et énergies marines (hydroliennes)
J-3.1	Déterminer le potentiel de ressources de ces filières pour connaître le gisement mobilisable, aider à la décision et les exploiter si pertinence
J-3.2	Etudier le potentiel et engager un projet de récupération de chaleur sur les eaux usées des stations d'épuration
J-3.3	Etudier le potentiel et engager un projet de méthanisation des boues d'épuration
Enjeu K Encourager l'appropriation et l'acceptabilité citoyenne	
Action K-1	Valorisation des initiatives existantes
K-1.1	Organiser des visites pédagogiques des projets menés sur le territoire
K-1.2	Récompenser et valoriser les projets des acteurs du territoire grâce aux "trophées du développement durable"
Action K-2	Déploiement de nouveaux modèles économiques et de gouvernance des projets de production d'EnR
K-2.1	Faire de la pédagogie / communication, sensibilisation (avant, pendant et après les projets)
K-2.2	Mettre en place et encourager le financement participatif citoyen sur un projet local

Orientation 5 Anticiper et s'adapter aux risques liés au changement climatique

Enjeu L Anticiper les effets du changement climatique	
Action L-1	Amélioration de la connaissance des impacts locaux et lutter contre les conséquences du changement climatique
L-1.1	Avoir une vision projetée du territoire avec les effets du changement climatique pour le rendre plus concret et saisissable (ex : carte avec les scénarios de montée des eaux/submersion, analyse du risque feux de forêts...)
L-1.2	Gérer la ressource en eau sur le territoire pour tous les usages et anticiper la pénurie
L-1.3	Lutter contre l'érosion du littoral (privilégier les gestions douces : nettoyage plages...)
Enjeu M Préservation de la qualité de l'air	

Action M-1	Amélioration de la connaissance et de l'information en mettant en place des mesures de la qualité de l'air extérieur, et intérieur pour les bâtiments publics
M-1.1	Mettre en place une station de mesure de la qualité de l'air extérieur sur le territoire
M-1.2	Faire des diagnostics de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments communaux (établissements scolaires, EHPAD, etc...)
M-1.3	Informers sur les bonnes pratiques pour maintenir une bonne qualité de l'air dans les logements
Enjeu N	Accroître les capacités de séquestration de carbone du territoire
Action N-1	Encourager la végétalisation
N-1.1	Favoriser les haies plutôt que les murets ou murs de clôture
N-1.2	Réintroduire la nature en ville, avec des choix de végétations adaptées dans les espaces publics
N-1.3	Planter des forêts en milieu urbain et périurbain
N-1.4	Valorisation des espaces de marais, à fort potentiel de séquestration
N-1.5	Elaboration d'un plan arbres

Orientation 6	Mobiliser les acteurs
Enjeu O	Mobiliser les forces du territoire via une gouvernance, animation, communication générale du PCAET
Action O-1	Animation globale de territoire et de tous les porteurs de projets potentiels
O-1.1	Assurer une animation globale de territoire et en appui des porteurs d'actions localement
O-1.2	Accompagner les socio-professionnels dans une démarche de tourisme durable
O-1.3	Réseau d'échanges et de formation continue des élus au développement durable
Action O-2	Communication stratégique et opérationnelle afin d'informer et de sensibiliser
O-2.1	Communiquer auprès des particuliers sur les enjeux du développement durable
O-2.2	S'appuyer sur les jeunes en organisant des animations et ateliers de sensibilisation dédiés
Action O-3	Organiser la gouvernance et le suivi de la politique climat-air-énergie
O-3.1	Mettre en place une gouvernance et un pilotage décisionnel
O-3.2	Formaliser des indicateurs de suivi et de résultats pour évaluer en continu les actions et leurs effets

Orientation 1 / Réduire la dépendance énergétique du secteur résidentiel

Enjeu A - Rénover le parc de l'habitat (logement < 1975) pour réduire les consommations et maîtriser le poids de la facture énergétique dans le budget des ménages

Fiche action A-1 (Priorité 1)

Poursuite de l'accompagnement technique et financier pour la rénovation de l'habitat privé (pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs)

Contexte et objectifs

Le secteur de l'habitat est le premier secteur de consommation énergétique du territoire, il représente 47% des consommations. Le territoire compte 80% de logements individuels, et près d'un logement sur deux a été construit avant la première réglementation thermique de 1975.

Face à cet enjeu, la CARA accompagne les particuliers depuis 2006 grâce à un Espace Info Energie. En 2021, elle a mis en place une Plateforme de la Rénovation Énergétique : CARA Rénov'. Ce guichet unique a pour but d'accompagner et d'inciter les propriétaires et bailleurs à la rénovation énergétique de leur patrimoine.

Cette action contribue à l'objectif stratégique de réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.

Détails et étapes de mise en œuvre

A-1.1 Développer la plateforme de la rénovation Cara Rénov' :

Le service Cara Rénov' doit engager une réflexion sur le modèle : comment atteindre les objectifs ambitieux grâce à l'action d'accompagnement des particuliers ?

Cela permettra de définir les modalités de l'extension du dispositif : organisation d'événements de communication, identification de professionnels, ...

A-1.2 Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage au bois

Le territoire dispose d'une production de chaleur bois très importante. Toutefois, les équipements sont vétustes et peu performants. Afin d'optimiser la consommation de la ressource et la qualité de l'air, il est essentiel d'engager un renouvellement de ces systèmes.

A-1.3 Accompagner l'installation de chaudières plus efficaces

Le territoire compte encore beaucoup de foyers chauffés au fioul. La plateforme CARA Rénov' a pour objectif d'accompagner les particuliers dans l'installation de systèmes optimisés se substituant au fioul (chaudières bois granulés, pompes à chaleur, chaudière gaz condensation, ...).

A-1.4 Travailler avec les copropriétés pour favoriser la rénovation énergétique

Le service CARA Rénov' doit envisager des axes spécifiques pour accompagner les copropriétés du territoire, qui ont souvent la particularité de comporter un important taux de résidences secondaires.

A-1.5 Refonte des aides financières pour la rénovation de l'habitat privé

Impulser le passage des particuliers en accompagnant financièrement. Mise en place d'aides pour l'isolation réalisées avec des matériaux biosourcés et pour l'installation de chaudières bois-énergie.

Suivi opérationnel :

Pilotage : CARA / Partenaires : ADEME, CR N-A, ANAH,

Indicateurs de suivi et de résultat : Nb de particuliers accompagnés, Nb de logements rénovés, Evolution de la consommation énergétique du secteur résidentiel

Points de vigilance :

*S'assurer de la bonne gestion des déchets BTP issus de ce programme pour éviter les incidences négatives
*Intégrer la notion d'adaptation au changement climatique pour éviter d'éventuels impacts négatifs (liés au confort d'été par exemple)

Calendrier et moyens prévisionnels

Étape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	2 conseillers Cara Rénov'	80 000€ / an d'aides directes CARA Rénov'

Orientation 1 / Réduire la dépendance énergétique du secteur résidentiel

Enjeu A - Rénover le parc de l'habitat (logement < 1975) pour réduire les consommations et maîtriser le poids de la facture énergétique dans le budget des ménages

Fiche action A-2 (Priorité 1)

Mise en place d'une filière sur les écomatériaux écotechniques de construction (de la production à la formation des professionnels)

Contexte et objectifs

Les matériaux biosourcés consomment peu d'énergie grise et participent au développement économique local : ils sont très souvent produits en filière locale et leur fabrication est peu consommatrice d'énergie, elle nécessite peu d'intermédiaires (on parle de « filière courte »).

Aucune entreprise du territoire ne propose aujourd'hui d'isolation à base de matériaux biosourcés. Il est indispensable de mobiliser les entreprises et de préparer les professionnels du bâtiment aux marchés de demain qui vont privilégier les matériaux à faible impact carbone. La plateforme CARA Rénov' doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de professionnels privilégiant la qualité, qu'elle propose d'accompagner dans leur montée en compétences en lien avec les organismes de professionnels.

Détails et étapes de mise en œuvre

A-2.1 Structuration de la filière des professionnels du bâtiment (formations RGE, ateliers, groupement...)

Le service doit engager des partenariats avec des réseaux de professionnels (CAPEB, FFB, CMA, ...) afin de structurer un réseau d'entreprises engagées et de faciliter la montée en compétences des artisans du territoire. Dans un premier temps, il est envisagé d'organiser des temps de sensibilisation à l'occasion d'événements type « petits déjeuners » chez des fournisseurs de matériaux. A terme, un annuaire des entreprises locales proposant la mise en œuvre de matériaux biosourcés, pourrait être réalisé à destination des particuliers accompagnés par CARA Rénov'. La collectivité souhaite également communiquer auprès des prescripteurs, inciter aux formations qualifiantes et engager des groupements d'entreprises pour la rénovation globale.

A-2.2 Travailler avec les fournisseurs de matériaux pour faire évoluer l'offre, et les agriculteurs pour le développement d'une filière chanvre

Via la participation de la CARA au projet « Chanvre Nouvelle-Aquitaine », le territoire souhaite contribuer au développement de cette filière dans le but de proposer une alternative aux isolants actuels. Un potentiel de développement de l'offre va être expérimentée et étudiée grâce à des agriculteurs volontaires. En parallèle, le service va mener un travail sur le développement de la demande, et nouer des partenariats avec des artisans pouvant proposer la mise en œuvre de ce matériau.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA / Partenaires : CAPEB, FFB, CCI, CMA

Indicateurs de suivi et de résultats : Nb de logements rénovés en niveau BBC / an, Nb d'entreprises partenaires, nb d'événements de sensibilisation / formations organisés, évolution des émissions de GES du secteur résidentiel

Points de vigilance :

* S'assurer que la provenance et la production des matériaux ne se fassent pas au détriment des continuités écologiques, des écosystèmes ou de la biodiversité

Calendrier et moyens prévisionnels

Étape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	2 conseillers Cara Rénov'	Budget lié à des moyens humains pour animer le dispositif

Orientation 1 / Réduire la dépendance énergétique du secteur résidentiel

Enjeu B - Lutter contre la précarité énergétique et le logement indigne

Fiche action B-1 (Priorité 1)

Accompagnement des ménages en situation de fragilité

Contexte et objectifs

Pour quantifier la précarité énergétique, il est d'usage de comptabiliser les ménages qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie dans le logement : ils sont 3,8 millions, soit 14 % des ménages au niveau national. Le nombre de ménages dans cette situation est mal connu puisque la précarité est tue par nature.

Depuis 2012, la CARA abonde les aides du programme Habiter mieux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en faveur des propriétaires occupants « très modestes » en situation de précarité énergétique. Depuis 2018, ces aides concernent également l'amélioration des logements indignes et très dégradés ainsi que le maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap, toujours pour cette catégorie de propriétaires.

La CARA souhaite intensifier les efforts engagés en s'engageant dans un Programme d'Intérêt Général (PIG) à destination des propriétaires bailleurs et propriétaires occupants sous condition de revenus.

Détails et étapes de mise en œuvre

B-1.1 Proposer aux ménages aux revenus modestes des aides à l'amélioration des logements énergivores via un PIG

La CARA entend porter un Programme d'Intérêt Général pour booster son intervention en faveur de l'amélioration de l'habitat des ménages à revenus limités : les ménages modestes et très modestes au sens de l'Anah. Le PIG visera à combattre la précarité énergétique, l'indignité et la grande dégradation des logements loués ou occupés par leur propriétaire. Le maintien dans le logement est également une cible de cette opération.

Un premier niveau d'information sur l'opération sera diffusé par le guichet unique Cara Rénov' qui accompagne déjà depuis janvier 2020 les ménages dont les revenus dépassent les plafonds de ressources donnant accès aux aides de l'Anah. Le PIG bénéficiera ainsi des canaux de communication et d'information connus des habitants. Les conseillers énergie de la plateforme de la rénovation énergétique orienteront ensuite les publics concernés vers l'opérateur du PIG. Celui-ci sera chargé d'accompagner spécifiquement les ménages par des conseils, une visite technique, une recherche de financements, un suivi administratif et financier. La réussite du PIG repose sur une communication forte qui sera intégrée à Cara Rénov'. CARA Rénov' sera donc la porte d'entrée du PIG.

B-1.2 Amener les plus fragiles vers le PIG

Le PIG peut répondre aux besoins d'une population qui n'exprime jamais ses attentes. C'est en travaillant avec les organismes impliqués dans l'accompagnement social des ménages (CCAS, Département, associations...), que ces ménages en situation de précarité énergétique, voire grande précarité, seront approchés et guidés vers le PIG.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA / Partenaires : ANAH, Mairies, travailleurs sociaux

Indicateurs de suivi et de résultats : Nb de dossiers aidés par l'Anah et la CARA dans le cadre du PIG, Crédits consommés,

Evaluation de la consommation d'énergie après travaux.

Points de vigilance :

*S'assurer de la bonne gestion des déchets BTP issus de ce programme pour éviter les incidences négatives

*Intégrer la notion d'adaptation au changement climatique pour éviter d'éventuels impacts négatifs (liés au confort d'été par exemple)

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	Chargée de mission Habitat, conseillers Cara Rénov'	1,3 M€ pour le suivi-animation et aides aux travaux de la CARA après déduction des subventions de l'Anah à la CARA

Orientation 1 / Réduire la dépendance énergétique du secteur résidentiel

Enjeu C - Maitriser l'étalement urbain et promouvoir les aménagements durables

Fiche action C-1 (Priorité 2)

limiter l'étalement urbain en travaillant les formes urbaines

Contexte et objectifs

L'étalement urbain est un poste important d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Consommateur de terres agricoles et d'espaces naturels, il implique des coûts pour la collectivité (extensions des réseaux et services).

Il est impératif que la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation deviennent une priorité des documents locaux de planification.

Détails et étapes de mise en œuvre

C-1.1 Agréer les potentiels de densification diagnostiqués par les communes dans leur PLU afin de suivre l'évolution à l'échelle intercommunale

Chaque commune doit analyser son potentiel de densification lors de l'élaboration de son PLU afin de quantifier les dents creuses disponibles et espaces optimisables. Il est proposé d'agréger ces potentiels dans un outil de suivi à l'échelle communautaire afin de disposer d'un indicateur quantitatif d'évolution.

C-1.2 Accompagner les communes à travailler sur les formes urbaines dans leur PLU pour faire rimer densification et bien vivre ensemble

Lors de l'élaboration des PLU, les communes seront sensibilisées aux formes urbaines économes en foncier et en énergie afin de les intégrer dans leurs documents d'urbanisme, alliant bien vivre ensemble pour respecter les espaces de vie de chacun.

C-1.3 Sensibiliser les acteurs en amont des projets

Il est nécessaire de sensibiliser tous les acteurs de la boucle de l'habitat en amont des projets (et non pas quand le permis est déposé) avec les élus, porteurs de projet (aménageur, lotisseur, bailleurs sociaux, etc.), les habitants, les associations de riverains ... afin de sensibiliser tous ces acteurs aux formes urbaines économes.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA – Partenaires : communes

Indicateurs de suivi et de résultats : Evolution de la part d'espaces urbanisés

Points de vigilance :

*Associer tous les acteurs de la boucle de l'habitat en amont des projets (et bien avant le dépôt du permis) avec les élus, porteurs de projet (aménageur, lotisseur, bailleurs sociaux, etc.), les habitants, les associations de riverains ...

*Les projets devront éviter d'impacter la biodiversité ou des continuités écologiques (dont les continuités écologiques urbaines)

*Le risque inondation devra être intégré aux futurs projets de construction et d'aménagement

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2024 - 2025	Chef de projet SCoT, Chargée de mission habitat, services urbanisme des communes	Budget lié à des moyens humains pour animer le dispositif

Orientation 1 / Réduire la dépendance énergétique du secteur résidentiel

Enjeu C - Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir les aménagements durables

Fiche action C-2 (Priorité 2)

Développement d'un aménagement durable

Contexte et objectifs

Elaboré en partenariat avec toutes les communes du territoire, le futur SCoT définira les orientations d'aménagement de notre territoire. Ces orientations devront être déclinées par une réglementation de l'usage des sols via les PLU communaux.

L'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les documents de planification doit être complétée par la mise en œuvre de dispositif opérationnel d'aménagement type AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme).

Détails et étapes de mise en œuvre

C-2.1 Mobiliser des outils réglementaires dans les PLU pour encourager le recours aux énergies renouvelables et la mutualisation des systèmes de production de chaleur

Afin de permettre une bonne intégration des outils liés aux énergies renouvelables dans les PLU, la CARA sensibilisera et accompagnera les communes à découvrir, voire intégrer, les outils réglementaires permettant de faciliter le recours aux énergies renouvelables (prescriptions architecturales dans les règlements, OAP, ...) et les systèmes de production mutualisé (réseaux de chaleur, ...).

C-2.2 Accompagner une commune dans la réalisation d'un quartier exemplaire, en intégrant le développement durable dans toutes les dimensions d'un projet d'aménagement d'ensemble

Afin d'engager l'intégration des principes du développement durable dans l'urbanisme, il est prévu de faire appel à une commune volontaire pour travailler sur un projet d'aménagement intégrant des critères Climat – Air- Energie (exemple : méthode type « Approche environnementale de l'urbanisme »).

Suivi opérationnel

Pilotage : communes / Partenaires : CARA – pôle aménagement durable et mobilité

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nb de communes sensibilisées, nb de projet d'aménagement tenant de compte de critères CAE

Points de vigilance :

*Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques)

*Prendre en compte et préserver les continuités écologiques et la biodiversité

*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers

*Veiller à ce que le développement des ENR se fasse dans le respect des codes paysagers

*Veiller à ce que les aménagements ne soient pas réalisés sur des zones à risque naturel

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2026 - 2027	Mobilisation des services communaux	Budgets communaux

Orientation 1 / Réduire la dépendance énergétique du secteur résidentiel

Enjeu C - Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir les aménagements durables

Fiche action C-3 (Priorité 2)

Conforter un aménagement économique contribuant à la transition énergétique

Contexte et objectifs

L'étalement urbain est fortement générateur d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Consommateur de terres agricoles et d'espaces naturels, il génère également des coûts pour la collectivité (extension des réseaux, des services collectifs...). L'artificialisation des sols a également des impacts sur la biodiversité et le risque inondation, aggravant ainsi les impacts des changements climatiques à venir.

L'extension de zones commerciales en périphérie s'est particulièrement développée au cours de ces dernières années. Le réinvestissement des centres-bourgs / centres-villes pour y implanter commerces et services est un enjeu majeur permettant de lutter contre l'artificialisation des sols en extension urbaine, et d'agir envers la maîtrise des déplacements.

Détails et étapes de mise en œuvre

C-3.1 Prioriser les équipements, commerces et services en centres-bourgs afin d'éviter les extensions de zones commerciales en périphérie, et en faire une conditionnalité de l'aide CARA à ces investissements

Cette orientation devra être intégrée dans le futur SCoT. En parallèle, il conviendra de sensibiliser les élus et techniciens communaux aux enjeux croisés de l'urbanisme, du développement économique et de l'énergie pour favoriser une approche transversale des politiques locales et documents d'urbanisme. Cela contribuera à les inciter à intégrer des outils et dispositifs réglementaires dans les PLU.

Suivi opérationnel

Pilotage : Communes - CARA

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Evolution de la surface de zones commerciales en périphérie

Points de vigilance :

*Les volontés de densification urbaines ne doivent pas se faire au détriment de la santé et de la qualité de vie des habitants ni des principes d'adaptation des zones urbanisées (végétalisation par exemple)

*La densification des zones urbanisées ne doit pas se faire en contradiction avec la prévention des risques d'inondation ou de submersion marine

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	A définir au lancement de l'action	A définir au lancement de l'action

Orientation 2 / Réduire les émissions liées aux déplacements

Enjeu D - Développer les transports alternatifs à la voiture individuelle en offrant intermodalité et autres alternatives

Fiche action D-1 (Priorité 2)

Accompagnement pour changer les habitudes de déplacement

Contexte et objectifs

Le secteur de la mobilité représente 33% des consommations et 46% des émissions de gaz à effet de serre de la CARA. C'est également un contributeur majeur en terme de polluants atmosphériques. On constate également que, sur le territoire, 38% des actifs travaillent sur leur commune de résidence. Pour autant, seuls 6,5% utilisent les modes doux comme moyen de déplacement. D'autre part, 52% des déplacements font moins de 2 kms. Il est crucial d'engager des actions permettant le report modal de la voiture individuelle vers des modes de déplacements doux.

Détails et étapes de mise en œuvre

Face à ces constats, la CARA a décidé d'engager le territoire dans une nouvelle dynamique visant à encourager les administrés à diminuer leur usage de la voiture individuelle. Cela se traduira par diverses mesures qui seront mises en place par la CARA :

D-1.1 Développement des réseaux intercommunaux de covoiturage, auto-partage, autopstop...

D-1.2 Actions de promotion et de sensibilisation auprès du jeune public (bienfaits des modes doux sur la santé, la planète...) et de rappel des consignes de sécurité liées à l'utilisation du vélo

D-1.3 Proposer des outils numériques innovants facilitant les déplacements et la combinaison des modes de déplacements (calculateur d'itinéraire, supports billettique commun, information en temps réel...)

D-1.4 Encourager les acteurs économiques à réaliser des plans de mobilité par zone d'activités ou grosses entreprises

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA / Partenaires : Transdev, association des usagers du vélo, ...

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Evolution du report modal, évolution des GES liés au transport

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2024 - 2025	Service transport et mobilité	Budget lié à des moyens humains d'animation (IETP)

Orientation 2 / Réduire les émissions liées aux déplacements

Enjeu D - Développer les transports alternatifs à la voiture individuelle en offrant intermodalité et autres alternatives

Fiche action D-2 (Priorité 1)

Développement d'une offre globale de mobilités douces

Contexte et objectifs

On constate également que, sur le territoire, 38% des actifs travaillent sur leur commune de résidence. Pour autant, seuls 6,5% utilisent les modes doux comme moyen de déplacement. D'autre part, 52% des déplacements font moins de 2 kms. Il est crucial d'engager des actions permettant le report modal de la voiture individuelle vers des modes de déplacements doux tels que la marche et le vélo.

Détails et étapes de mise en œuvre

Face à ces constats, la CARA a décidé d'engager le territoire dans une nouvelle dynamique visant à encourager les administrés à privilégier les modes de déplacements piétons et cyclables, grâce à plusieurs projets :

D-2.1 Mise en œuvre d'un réseau cyclable structurant intercommunal

Dans le cadre du schéma cyclable adopté le 24/01/2020, la CARA prévoit de créer un réseau cyclable structurant, sécurisé et attractif, reliant entre elles les communes afin de faciliter l'ensemble des déplacements à vélo. Ce futur réseau s'appuie sur un diagnostic qui a mis en évidence les points noirs, les manques et les nombreuses discontinuités de l'infrastructure existante, ainsi que sur une concertation réalisée avec chaque commune. Le schéma cyclable prévoit un mécanisme de cofinancement de ces infrastructures avec les communes et/ou le Département.

D-2.2 Encourager l'usage de nouveaux déplacements par la mise en place **d'équipements et** de services autour du vélo : point d'info, stationnements totems de réparation, **stations gonflage...**

Outre l'amélioration et le développement du réseau cyclable, il est prévu dans le cadre du schéma cyclable de déployer des équipements : stationnements à installer près des pôles générateurs (gare, ERP,...), "points services" avec station de gonflage, aires de réparation, WC (Objectif d'un point par commune) et également de sensibiliser les usagers avec le déploiement d'un « atelier vélo mobile », mis en place sur les zones touristiques en périodes estivales et sur les plus importantes manifestations et événementiels.

D-2.3 Améliorer les chemins piétons **autour des arrêts de bus du réseau Cara'Bus et au sein des zones d'activités économiques** communautaires

Le Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée adopté le 21/09/2015 par la Cara prévoit la mise en accessibilité des points d'arrêt du réseau de transport cara'bus et plus largement l'amélioration des conditions de circulation des piétons à leurs abords, ceci en collaboration avec les gestionnaires de voirie. Egalement, dans le cadre des opérations de renouvellement des zones d'activités économiques communautaires, les besoins ou les potentiels de déplacement à pied sont pris en compte pour proposer des aménagements adaptés et attractifs.

D-2.4 Mettre en place un système de location de vélos

Dans le cadre de la DSP mobilités, la CARA prévoit la mise en place d'un système de location longue durée de vélos et de vélos à assistance électrique.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA - Service transport et mobilité / Partenaires : Transdev, association des usagers du vélo, ...

Indicateurs de suivi et d'évaluation : kms de voies créées, nb de points de stationnement vélos, évolution du report modal,

Points de vigilance :

Ressources naturelles : sobriété des aménagements et calibrage par rapport aux besoins, réemploi d'infrastructures existantes si possible

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2021 – 2028	Service transport / bureau d'études aménagement voirie / service activités de pleine nature	7 000 000 €TTC (AP202103)

Orientation 2 / Réduire les émissions liées aux déplacements

Enjeu E - Utiliser les carburants alternatifs au pétrole

Fiche action E-1 (Priorité 2)

Déploiement d'infrastructures pour véhicules à carburants alternatifs (électriques, hydrogène...)

Contexte et objectifs

La consommation énergétique du secteur des transports est de 543 GWh et les émissions de GES sont de 174 kteqCO₂. La première source de carburant utilisée est le diesel avec 74% des consommations, suit ensuite l'essence 18% et les biocarburants avec 8%. Au-delà des actions menées sur le report modal, il est nécessaire de travailler en parallèle sur des choix de technologie plus vertueuse en matière de déplacements.

Détails et étapes de mise en œuvre

E-1.1 Développement des bornes de recharge pour véhicules électriques

Le territoire compte encore peu de bornes de recharge pour véhicules électriques alors que la demande croît énormément. Une accélération du déploiement de ces équipements est à prévoir, en partenariat avec le SDEER17, en charge de leur installation.

E-1.2 Transition progressive du parc de véhicules de transport en commun et des bennes à ordures ménagères vers une énergie alternative au diesel

L'utilisation de carburants alternatifs aux énergies fossiles est particulièrement adaptée pour les flottes captives. Une étude de production locale et utilisation dans ces véhicules sera réalisée par la CARA en partenariat avec les délégataires concernés. Les filières électrique, hydrogène et bioGNV sont à minima concernées par cette étude.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA – Services Habitat et transition énergétique, déchets, transport / Partenaires : Délégataires, Grdf, Enedis, SDEER17

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nb de bornes de recharge publiques, Part du parc de véhicules converti

Points de vigilance :

*Prendre en compte la biodiversité et les continuités écologiques dans l'aménagement des installations d'alimentation et de charge

*Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations ponctuelles de la qualité de vie (polluants atmosphériques)

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	Service habitat et transition énergétique mobilisé dans la coordination avec le SDEER17 (bornes de recharge) et avec les fournisseurs d'énergie qui portent des études de carburants alternatifs	Budget lié aux moyens humains qui suivent les études externes

Orientation 3 / Accompagner les activités économiques

Enjeu F - Atteindre la performance énergétique du parc tertiaire et amplifier la mutation du patrimoine public

Fiche action F-1 (Priorité 1)

Performance énergétique des bâtiments tertiaires et sur les principes d'utilisation de l'énergie (lumière, enseignes lumineuses, chauffage, portes ouvertes...)

Contexte et objectifs

La consommation énergétique du secteur tertiaire est de 244 GWh et les émissions de GES sont de 46 ktepCO₂. Les activités tertiaires les plus consommatrices sont les commerces, les CAHORE (cafés, hôtels, restaurants) et les bureaux. Le chauffage est le premier poste de consommation énergétique du secteur, suivi par les usages spécifiques (éclairage, ventilation, informatique, ...);

L'intégration de l'efficacité énergétique dans les stratégies du tertiaire et de l'industrie (process industriels, bâtiments...) est un levier prioritaire.

Détails et étapes de mise en œuvre

F-1.1 Proposer des diagnostics **énergétiques et études d'énergies renouvelables** aux entreprises
Ciblées prioritairement par zones géographiques (ZAE communautaires), la CARA proposera aux entreprises un accompagnement avec des conseils techniques pour optimiser la performance énergétique de leurs bâtis ainsi que des études de potentiel énergies renouvelables..

F-1.2 Disposer d'une réalisation tertiaire exemplaire

La visite d'un site exemplaire en terme de rénovation énergétique d'un bâtiment tertiaire devenu performant sera organisée à destination des entreprises du territoire afin d'inciter le passage à l'action

F-1.3 Mise en place des aides économiques en faveur de la transition énergétique des entreprises

Dans le cadre du futur SDEI (schéma de développement économique et d'innovation), il est envisagé de modifier l'actuel programme d'aides financières en faveur des entreprises du territoire afin de prévoir une bonification liée à des projets ayant une incidence environnementale positive.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA – Service Habitat et transition énergétique, et développement économique / Partenaires : CMA, CCI

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nb d'entreprises accompagnées, Evolution de la consommation du secteur tertiaire, nb de diagnostics réalisés

Points de vigilance :

*Faire attention à l'origine des matériaux utilisés, s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact (biosourcés) et à forte efficacité énergétique

*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation

Calendrier et moyens prévisionnels

Étape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2024 - 2025	2 conseillers Cara Rénov' pour l'accompagnement des entreprises	Aides financières à déterminer dans le cadre du SDEI

Orientation 3 / Accompagner les activités économiques

Enjeu F - Atteindre la performance énergétique du parc tertiaire et amplifier la mutation du patrimoine public

Fiche action F-2 (Priorité 3)

Aménagement durable des zones d'activités

Contexte et objectifs

Les zones d'activités économiques relèvent de la compétence de la CARA depuis 2018. La création de nouvelles zones est l'occasion de travailler sur l'intégration de critères de développement durable dans un projet d'aménagement, et ainsi de pouvoir disposer d'une opération exemplaire permettant de communiquer, et de sensibiliser les acteurs locaux.

Détails et étapes de mise en œuvre

F-2.1 Penser les zones de manière globale afin de concevoir un aménagement durable de qualité intégrant des énergies renouvelables

Intégration, dans les aménagements de ZAE, de la notion de parking mutualisé équipé d'ombrières photovoltaïques, et de réseau de chaleur ou systèmes de chauffage mutualisés à l'échelle d'une future ZAE.

Plus globalement, la CARA expérimentera la mise en place et l'animation de démarches EIT sur une ou plusieurs ZAE. Les zones de Royan 2 mais aussi « Les Justices 1 et 2 » à Arvert, « les Fadets » à Corme-Ecluse ou « la Queue de l'Âne » à St-Sulpice de Royan, sont notamment envisagés pour ces expérimentations.

F-2.2 Intégrer des connexions via des liaisons douces et de la mobilité active dans les zones commerciales

Dans le cadre de travaux de réaménagement des zones d'activités à vocation commerciale existantes, il conviendra d'intégrer des orientations en matière de liaisons douces afin d'éviter la démultiplication des trajets internes à une même zone.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA / Partenaires : entreprises des ZAE, CCI, ADEME

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Evolution de la production EnR, Nb d'entreprises mobilisées

Points de vigilance :

*L'aménagement d'une nouvelle zone d'activité ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité et les risques naturels doivent être pris en compte dans le projet

*Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations ponctuelles de la qualité de vie (polluants atmosphériques)

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2026 - 2027	Services équipements / transition énergétique / développement économique	A déterminer en fonction des zones à aménager

Orientation 3 / Accompagner les activités économiques

Enjeu F - Atteindre la performance énergétique du parc tertiaire et amplifier la mutation du patrimoine public

Fiche action F-3 (Priorité 2)

Exemplarité du patrimoine public

Contexte et objectifs

Les collectivités font face à une augmentation rapide du prix de l'énergie. Ce poste représente en moyenne 3 à 5% de leurs charges de fonctionnement. La maîtrise des consommations d'énergie est cependant un sujet difficile à appréhender. Dans ce contexte, la CARA a créé une mission « Conseil en Energie Partagé » permettant de partager les compétences d'un conseiller spécialisé.

Détails et étapes de mise en œuvre

F-3.1 Accompagnement technique auprès des communes qui souhaitent rénover leurs bâtiments

Le conseiller en énergie partagé proposera des préconisations de travaux de rénovation énergétique aux communes souhaitant travailler sur les performances de leur bâti. En parallèle, il formera les agents communaux au suivi de consommations et à l'optimisation des contrats d'énergie.

F-3.2 Systématisation d'un référentiel de construction durable pour les opérations neuves, permettant de viser des objectifs transversaux de qualité (ex : EnR, matériaux de construction, qualité de l'air, confort acoustique, **etc...**)

La CARA se fixe l'objectif de travailler et d'adopter un référentiel de construction durable qu'elle appliquera pour ses opérations neuves. Son retour d'expérience permettra ensuite d'inciter les communes à utiliser cet outil support pour systématiser les opérations exemplaires.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nb de projets communaux accompagnés / Nb d'opérations ayant suivi un référentiel construction durable

Points de vigilance :

*Faire attention à l'origine des matériaux utilisés, s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact (biosourcés) et à forte efficacité énergétique

*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2026 - 2027	Conseiller énergie et chargé d'opérations	Budget lié aux moyens humains pour l'accompagnement des communes et le suivi des opérations communautaires

Orientation 3 / Accompagner les activités économiques

Enjeu G - Garantir une commande publique responsable

Fiche action G-1 (Priorité 1)

Intégration du développement durable dans les marchés publics de la CARA et des communes

Contexte et objectifs

Les collectivités se doivent d'être exemplaires dans leurs modes de fonctionnement internes afin de d'impulser des dynamiques globales qui concourent à la consommation et à la production responsables. La commande publique en constitue l'un des principaux leviers.

Détails et étapes de mise en œuvre

Mise en place d'une démarche globale liées aux « achats durables » :

G-1.1 Rédaction et adoption d'une charte "Développement durable dans les marchés" avec fiches outils associées

G-1.2 Se fixer un taux de réalisation des clauses DD (critères de choix / conditions d'exécution du marché) et prévoir un suivi lors de l'exécution

G-1.3 Accompagnement technique au changement via la création d'un réseau des agents acheteurs publics responsables (en commençant par une formation)

G-1.4 Remplacer, selon la commande, le critère financier par le critère coût du cycle de vie

G-1.5 Faciliter les groupements de commande entre collectivités basés sur une coordination CARA

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA / Partenaires : communes

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Part des marchés intégrant des critères DD

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	Services commande publique / habitat et transition énergétique	Budget lié aux moyens humains pour la construction et l'animation des outils

Orientation 3 / Accompagner les activités économiques

Enjeu H - Favoriser une consommation et une production responsables en matière d'alimentation

Fiche action H-1 (Priorité 1)

Déploiement d'un "Projet Alimentaire Territorial (PAT)" : labellisation et mise en place de la gouvernance associée

Contexte et objectifs

Dans la continuité des actions menées en faveur des circuits courts de proximité depuis plusieurs années, le Service Développement Agricole de la CARA prépare un dossier de demande de labellisation « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) auprès de la DRAAF.

Il s'agit d'un projet collectif et transversal visant à :

- Rapprocher les acteurs de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateur, collectivités territoriales et société civile ;
- Mettre en cohérence l'ensemble des démarches en lien avec l'alimentation en cours et à venir sur le territoire ;
- Répondre aux enjeux d'ancrage territorial et de résilience alimentaire.

Cela se traduit par un plan d'actions permettant d'offrir aux habitants du territoire une alimentation saine et locale au travers d'un modèle agricole et alimentaire équitable, plus durable et plus responsable.

Il s'agit donc d'une démarche partenariale et co-construite dans laquelle la CARA serait amenée à jouer un rôle d'animateur et de coordinateur.

De nombreux sujets peuvent être rattachés aux champs d'action du PAT : l'axe agricole du PCAET, les actions de prévention autour de la nutrition du CLS, le volet agricole du SCOT, etc., Lors de la Commission Développement économique et agricole du 31 mai 2021, les élus ont priorisé les thématiques suivantes : Economie alimentaire, Environnement et Foncier agricole.

Détails et étapes de mise en œuvre

- Mise en place d'une gouvernance : lancement du comité de pilotage du PAT en mars 2022
- Dépôt du dossier de demande de labellisation auprès de la DRAAF en avril 2022.
- Déploiement du plan d'actions du PAT : 2022/2024.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA Service développement agricole

Membres du Comité de pilotage :

- Elus communautaires : M. BARRAUD ; M. FERCHAUD ; Mme CARRE ; Mme FRIBOURG ; Mme PRUD'HOMMES
- Partenaires extérieurs : Les représentants des entreprises (FRAB / CA17 / CMA17 / CRC) ; Les collectivités (Région, Etat-DRAAF, CD17) ; Un représentant de la société civile (CODEV). *Désignation d'un binôme technicien-élu par partenaire.*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Obtention du label PAT auprès de la DRAAF (à horizon été 2022)
- Réunions annuelles du Comité de pilotage PAT (COFIL de lancement en mars 2022 puis environ 1 COFIL/an)
- Déploiement du plan d'action triennal (2022-2024)

Points de vigilance :

*Développer la consommation locale ne doit pas provoquer une surconsommation d'eau par l'agriculture qui pourrait être néfaste à la ressource et à la biodiversité

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2024	Service développement agricole et ostréicole (3 personnes)	Budget du service développement agricole de la CARA. Budget des partenaires pour des actions portées par eux.

Orientation 3 / Accompagner les activités économiques

Enjeu H - Favoriser une consommation et une production responsables en matière d'alimentation

Fiche action H-2 (Priorité 1)

Circuits courts de proximité : accompagner les producteurs pour développer l'offre en produits locaux

Contexte et objectifs

L'offre agricole du territoire se caractérise par une forte dynamique de développement des circuits courts de proximité ayant été favorisée par la demande touristique. Se traduisant essentiellement par de la vente directe à la ferme ou sur des marchés, les circuits courts concernent toutes les filières, exceptées les grandes cultures qui ne fonctionnent presque qu'exclusivement via les circuits longs et l'export. L'ostréiculture et la viticulture du fait de la spécificité de leur production en vendent également une partie à l'échelle nationale et/ou internationale.

L'activité agricole de la CARA regroupe à la fois des filières très dynamiques sur le territoire via les circuits-courts de proximité et d'autres se développant à l'échelle internationale, les premières occupant une surface largement minoritaire par rapport aux secondes. Cette différence d'échelles entre débouchés et surface utilisée soulève la question de la résilience alimentaire du territoire et de sa capacité nourricière.

Quelques chiffres :

- 90 exploitations agricoles et ostréicoles pratiquent les circuits courts de proximité (enquête CARA 2021) parmi lesquelles 85% pratique la vente à la ferme
- Forte pression agricole : - 3,5% des surfaces agricoles en 15 ans au profit des espaces urbanisés à 68% (RGA 2010, en attente des données du RGA 2020)

Détails et étapes de mise en œuvre

H-2.1 Ouverture d'un atelier collectif de découpe et transformation de produits locaux à Saujon géré par la SAS Saveurs Paysannes charentaises

Le territoire de la CARA constitue un bassin de consommation à fort potentiel. Toutefois, les producteurs locaux - particulièrement les éleveurs - engagés dans la commercialisation en circuits courts sont confrontés à l'absence d'outil de découpe et de transformation à proximité.

Les producteurs intéressés par cet atelier mutualisé, situé à proximité de leurs exploitations, souhaitent pouvoir disposer d'un outil leur permettant :

- De maîtriser la transformation et la commercialisation de tout ou partie de leurs produits
- De garantir la qualité de la découpe et des recettes des produits transformés
- De mieux répondre aux attentes des clients (recettes particulières, découpes spécifiques, types de conditionnement, composition des colis...).

Pour lever ce frein au développement des circuits courts de proximité et en réponse à la demande des producteurs de son territoire, la CARA porte depuis 2016 un projet de création d'un atelier collectif de découpe et de transformation. La construction de l'atelier a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CARA qui porte l'ensemble des investissements (foncier, bâti, premier parc de machines). Une fois réalisé, l'équipement sera loué à une société réunissant les producteurs locaux intéressés. La gouvernance, l'exploitation technique et le développement commercial de l'atelier relèveront intégralement des choix de cette société d'exploitation qui sera également responsable des agréments sanitaires nécessaires.

Cet atelier agro-alimentaire de dimension artisanale doit permettre aux producteurs locaux d'accéder à une gamme complète de services (découpe, transformation froide et chaude, conserverie, séchage-affinage, conditionnement/colisage).

Le site retenu pour l'implantation de l'atelier, sur le parc d'activités de la Roue 2 à Saujon, a été choisi pour son emplacement central au cœur du territoire de la CARA, en connexion avec les exploitations et les abattoirs de Surgères (boeufs, veaux et agneaux), de Chalais (porc), et de Montguyon (agneaux, bovins).

L'équipement, inauguré le 19 novembre 2021, sera loué à une société réunissant les producteurs locaux constitués en SAS « Saveurs paysannes charentaises ». Le démarrage d'exploitation est prévu pour février 2022.

H-2.2 Déploiement d'un Espace Test Agricole en maraîchage biologique

Afin de faciliter l'installation de nouveaux maraîchers bio, la CARA déploie un espace test agricole et en a confié la gestion à la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) Champs du Partage, en avril 2021.

Le test d'activité consiste à mettre à disposition de porteurs de projets un lieu et des moyens de production, un cadre juridique spécifique (contrat CAPE) et un accompagnement personnalisé (formation aux techniques de culture et à la gestion d'entreprise).

Pour développer cet espace-test, la CARA a fait l'acquisition en novembre 2020 d'une ancienne exploitation horticole. Ce site de 4ha a l'avantage de bénéficier de serres, de bâti existant pour le stockage du matériel, d'un accès à l'électricité, d'un forage et d'une qualité agronomique des sols favorables au développement du maraîchage. En complément, la CARA investit dans un parc de matériel pour la conduite des cultures, le travail des sols et l'entretien du lieu.

Situé chemin des serres sur les communes de Le Chay, Saint Romain de Benet et Saujon, cet espace test permettra d'accueillir, pour une durée d'un à trois ans, au moins 2 porteurs de projets en maraîchage biologique en simultané.

L'appel à candidatures a été lancé en octobre 2021 et l'accueil du premier porteur de projet devrait avoir lieu en 2022. En parallèle, une convention permet de formaliser l'engagement des différents partenaires du dispositif et leurs contributions respectives pour assurer un accompagnement complet des porteurs de projet (technique, comptable, mise en réseau...).

H-2.3 **Animation d'un groupe "foncier agricole" pour faciliter des installations de producteurs et œuvrer à la préservation des terres agricoles**

Les objectifs de ce groupe foncier sont de :

- > Animer un réseau de partenaires concernés par les enjeux de foncier agricole :
 - Mieux se connaître entre acteurs et monter collectivement en compétences sur le sujet
 - Partager des actualités réglementaires, de nouveaux dispositifs, des éléments de diagnostic
- > Sensibiliser et accompagner les élus locaux à la préservation du foncier agricole (leviers réglementaires...)
- > Faciliter l'installation de porteurs de projets agricoles et aquacoles grâce à :
 - 1- L'identification d'opportunités foncières pour de nouvelles installations
 - Etude des cédants
 - Repérage des biens sans maître
 - Mise en place d'une veille sur le portail VIGI'FONCIER
 - Mission-pilote sur le foncier agricole (stage)
 - 2- La mobilisation des dispositifs de maîtrise foncière et d'accès au foncier (partenariat SAFER/Région Nouvelle Aquitaine, Foncière Terre de Liens, Périmètre de préemption du Conservatoire du littoral, chèque FASCINA).

Feuille de route 2022 :

- Lancement action-pilote : période à valider en fonction des dates de stage
- Etude des biens sans maître avec la SAFER : 1er trimestre 2022
- Etude des cédants avec la CA 17 : démarrage au 1er trimestre 2022
- Présentation par la DDTM de la révision en cours de la charte agriculture, urbanisme et territoires
- Action de sensibilisation de la société civile et des élus avec l'appui de Terre de liens : 2nd semestre
- Passage à la phase opérationnelle de mise en vis-à-vis d'opportunités foncières et de porteurs de projet : 2nd semestre

H-2.4 **Emergence d'une solution logistique mutualisée pour les produits alimentaires commercialisés en circuits courts de proximité**

La grande majorité des producteurs qui pratiquent la vente en circuits courts de proximité (autre que la vente à la ferme) gèrent leurs tournées de livraison individuellement et en direct. Ces livraisons sont coûteuses et chronophages, et leur bilan environnemental pose question. Ces circuits n'intéressent pas les professionnels du transport car ils sont peu lucratifs dans la mesure où ils visent de petits volumes, sur de courtes distances et avec beaucoup de points de livraison différents.

Un noyau d'une dizaine de producteurs s'est mobilisé aux côtés de la CARA pour faire émerger une solution logistique mutualisée susceptible de desservir le bassin royannais. A eux seuls ils représentent une grande variété de types de produits (frais/sec ; conventionnel/bio), de points de distribution (restauration commerciale, magasins spécialisés bio, épiceries, ...) et de fréquence de livraison (forte saisonnalité de certains produits). Leur volonté est de disposer avant tout d'un service de transport mutualisé qui leur permette d'accéder à de nouveaux débouchés et d'avoir du matériel aux normes sanitaires. Plusieurs scénarios ont été étudiés avec eux mais la solution technique ne convenait pas et/ou le modèle économique ne tournait pas. La CARA et le noyau de producteurs se sont donc tournés vers une solution logistique plus légère et réversible, et vers de nouveaux partenaires potentiels tel qu'IEPR, structure d'insertion par l'activité économique.

IEPR a vu, dans ce service à développer, un support d'activité pertinent d'une part pour acquérir des compétences transversales (logistique/gestion de la chaîne du froid, relation client, valorisation des produits) et d'autre part pour permettre aux collaborateurs en insertion de développer un réseau professionnel auprès d'acteurs agricoles, de la restauration et de la distribution.

Ainsi, cette nouvelle branche d'activité non concurrentielle de la sphère privée et répondant à un réel besoin territorial a été proposée par IEPR à la DREETS. IEPR a été lauréat mi 2021 d'un appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine et a ainsi pu recruter une chargée de développement qui travaille à la création d'une Entreprise d'Insertion qui sera en mesure de porter cette nouvelle offre de services aux producteurs.

Suivi opérationnel

Pilotage :

H-2.1 : CARA ; SAS Saveurs Paysannes Charentaises ; Co-financeurs (Europe, Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental 17)

H-2.2 : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, CIAP Champs du Partage, EPLEFPA de Saintonge, FRAB/Groupement des Agriculteurs Biologiques de Charente-Maritime, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime, Point Accueil Installation de Charente-Maritime, SAFER Nouvelle-Aquitaine, Terre de Liens Poitou-Charentes, Association de Formation et d'Information des Paysans et des Ruraux

H-2.3 : SAFER, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime, Point Accueil Installation de Charente-Maritime, FRAB/Groupement des Agriculteurs Biologiques de Charente-Maritime, Terre de Liens Poitou-Charentes, Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS), Conservatoire du littoral, DDTM, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental 17, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), CIAP Champs du Partage, Elus communaux représentants la Commission Développement économique et agricole de la CARA, Producteur local impliqué sur le sujet.

H-2.4 : IEPR, avec l'appui du service développement agricole et du service politique de la ville & insertion de la CARA.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

H-2.1 : nombre de producteurs-associés (objectif : 8 à horizon 2024) et nombre de producteurs clients de l'équipement (objectif : 10 à horizon 2024) ; diversité des produits découpés et/ou transformés au sein de l'atelier (objectif : bovin, porc, ovin, volaille, escargots, fromage à cuisiner, sel de Seudre, fruits et légumes) ; recrutement (objectif : 1 salarié-boucher en année 1 et passage à 1.5 ETP en année 3)

H-2.2 : nombre de porteurs de projets intégrés au dispositif (objectif : 2 à horizon 2024)

H-2.3 : réalisation de l'étude des cédants ; recensement des biens sans maître ; réalisation d'au moins une action de sensibilisation de la société civile et des élus ; accueil d'un stage et production d'un mémoire sur le foncier agricole ; production de fiches-conseils à destination des élus communaux.

H-2.4 : Mise en service d'une solution logistique mutualisée ; Nombre de producteurs clients de cette solution

Points de vigilance :

*La création de nouvelles filières alimentaires et/ou industrielles ne doit pas provoquer une dégradation des sols, une surconsommation d'eau par l'agriculture qui pourrait être néfaste à la ressource et à la biodiversité

*Le développement de l'activité agricole pourrait occasionner une augmentation significative des émissions de GES sur le territoire

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	Service développement agricole et ostréicole (3 personnes)	A définir au lancement de l'action

Fiche action H-3 (Priorité 2)

Circuits courts de proximité : booster la demande en produits locaux

Contexte et objectifs

L'offre agricole du territoire se caractérise par une forte dynamique de développement des circuits courts de proximité ayant été favorisée par la demande touristique. Se traduisant essentiellement par de la vente directe à la ferme ou sur des marchés, les circuits courts concernent toutes les filières, exceptées les grandes cultures qui ne fonctionnent presque qu'exclusivement via les circuits longs et l'export. L'ostréiculture et la viticulture du fait de la spécificité de leur production en vendent également une partie à l'échelle nationale et/ou internationale. A ce jour, 90 exploitations agricoles et ostréicoles pratiquent les circuits courts de proximité (enquête CARA 2021) parmi lesquelles 85% pratique la vente à la ferme

L'activité agricole de la CARA regroupe à la fois des filières très dynamiques sur le territoire via les circuits courts de proximité et d'autres se développant à l'échelle internationale, les premières occupant une surface largement minoritaire par rapport aux secondes. Cette différence d'échelles entre débouchés et surface utilisée soulève la question de la résilience alimentaire du territoire et de sa capacité nourricière.

Détails et étapes de mise en œuvre

H-3.1 Sensibilisation du grand public et des scolaires aux produits et savoir-faire locaux

La sensibilisation du grand public aux produits et savoir-faire locaux passent par des outils de communication communautaires (livret « Route des saveurs ») et départementaux (site MANGER17 et marque « + de 17 dans nos assiettes »), ainsi que par des événements annuels (journée de portes ouvertes de domaines viticoles Chais d'ici, marché fermier de la Remontée de la Seudre,...).

Depuis de nombreuses années la CARA mène également une action de sensibilisation et d'éducation des scolaires à l'agriculture et la nutrition/santé au travers d'animations en classe et de la coordination du dispositif « L'école va à la ferme » qui permet à environ 500 élèves chaque année de visiter des exploitations agricoles.

Les objectifs de ce volet pédagogique :

- Sensibiliser le jeune public à l'agriculture et aux différentes filières agricoles présentes sur le territoire
- Éduquer les consommateurs de demain aux enjeux d'une alimentation saine, de saison et responsable
- Permettre aux enfants de découvrir le fonctionnement d'une exploitation agricole en visitant l'une des 5 exploitations partenaires de l'Ecole va à la Ferme

H-3.2 Animation d'un cercle d'échanges des acheteurs de la restauration scolaire pour favoriser l'approvisionnement local et de saison

La CARA anime un réseau de professionnels de la restauration scolaire, composé de chefs cuisiniers et gestionnaires de cuisines centrales, restaurants scolaires municipaux, collèges et lycées du territoire.

Les objectifs de ce cercle d'échanges :

- Favoriser l'approvisionnement local et de saison dans les restaurants scolaires
- Permettre aux chefs cuisiniers et gestionnaires du territoire de mieux se connaître et de partager des bonnes pratiques
- Accompagner les établissements dans l'évolution des pratiques (menus végétariens, lutte contre le gaspillage alimentaire, les modes de consultations...).

La feuille de route 2022 :

- Mission d'accompagnement sur les aspects nutritionnels tout au long de 2022 (accompagnement pris en charge par la CARA et confié à la SCIC Nourrir l'Avenir / collectif « Les pieds dans le plat ») :

- Accompagnement collectif, en 3 sessions théoriques et pratiques (élaboration de recettes en cuisine) sur les thématiques suivantes : les produits locaux et spécifiques, les menus végétariens, la saisonnalité, la lutte contre le gaspillage alimentaire...

- Accompagnement individuel de cuisines centrales et de restaurants scolaires municipaux permettant l'élaboration de plans alimentaires saisonniers et le suivi de leur mise en œuvre (correction des menus), sur une année non renouvelable.

- Visite de l'atelier de découpe et transformation de produits locaux à Saujon suivie d'un échange avec les producteurs de la SAS « Saveurs Paysannes Charentaises » au 2nd trimestre 2022
- Participation à des essais culinaires dans le cadre du développement de la filière chanvre en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine au 2nd trimestre 2022
- Visite de deux exploitations agricoles dans le cadre de l'opération « au pré de la ferme » en partenariat avec le CD17 et l'association Agrilocal, en mars 2022
- Rencontre producteurs/acheteurs en avril 2022 (en partenariat avec le Conseil Départemental 17 et la Chambre d'Agriculture 17)
- Ciné-blabla en partenariat avec le Cinéma d'art et d'essai CREA en juin 2022 (diffusion du documentaire « la révolution des cantines »)

Suivi opérationnel

Pilotage :

H-3.1: CARA ; 5 exploitations partenaires de « l'École va à la Ferme » ; Éducation Nationale de la Circonscription de Royan ; domaines viticoles partenaires de Chais d'ici CARA ; Conseil Départemental (MANGER17, marque « + de 17 dans nos assiettes »)

H-3.2 : CARA (animation du cercle d'échanges) ; Etablissements scolaires du territoire Royan Atlantique ; Conseil Départemental 17 et Chambre d'agriculture (AGRILOCAL17)

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

H-3.1: Réalisation d'animations scolaires en classe (objectif : 20 à 25 animations/an) ; Organisation de visites d'exploitations par des scolaires dans le cadre de « l'École va à la ferme » (objectif : 400 à 500 élèves/an) ; Organisation de Chais d'ici (objectif : 8 domaines viticoles partenaires/an) ; Nombre de producteurs recensés dans le livret Route des saveurs (objectif : 75 producteurs à horizon 2023).

H-3.2 : Mission nutrition (objectif : 3 séances collectives en cuisine ; 6 accompagnements individuels sur un an) ; organisation d'un Forum producteurs/acheteurs à l'échelle départementale (objectif : 1 forum/an) ; visites d'exploitations par des acheteurs (objectif : 2 à 3 par an) ; réalisation d'actions de sensibilisation de la société civile et des élus, du type ciné-blabla (objectif : 1 / an).

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	Service développement agricole et ostréicole (3 personnes)	A définir au lancement de l'action

Orientation 3 / Accompagner les activités économiques

Enjeu H - Favoriser une consommation et une production responsables en matière d'alimentation

Fiche action H-4 (Priorité 2)

Accompagner la mutation des activités agricoles vers des productions et pratiques adaptées aux enjeux du changement climatique

Contexte et objectifs

La CARA est un territoire aux productions agricoles diversifiées, à l'image de ses paysages et écosystèmes. Sur ses 33 284 ha de Surface Agricole Utile prédominent des activités de grandes cultures (70% de la SAU), viticulture et polyculture-élevage. Une faible surface est allouée à la production de fruits et légumes, filière faisant pourtant face à une forte demande locale. De la même façon qu'à l'échelle nationale, la transmission-reprise d'exploitations représente un enjeu majeur pour les années à venir.

Concernant l'agriculture biologique, celle-ci représente 3,4% de la SAU en bio sur le territoire de la CARA contre 8,4% de la SAU en Nouvelle-Aquitaine 4,5% de la SAU en Charente-Maritime. Actuellement, la FRAB recense 1 141 ha en bio et 64 ha en conversion. Cela représente au total 54 structures bio (dont 9 en légumes, 8 en aquaculture, 8 en viticulture, 5 en grandes cultures, 5 en ovins, 5 en surfaces fourragères, 4 en fruits et 10 en autres productions). Parallèlement, il est observé une augmentation de la consommation en produits BIO (Agence Bio, 2019) et les attentes réglementaires évoluent notamment avec la loi EGAlim prévoyant 20% de produits bio dans la restauration collective. Ce contexte de forte demande met en exergue l'intérêt économique à développer l'agriculture biologique au sein de la CARA.

L'activité agricole représente 3% de la consommation énergétique territoriale et 14% des émissions de gaz à effet de serre. Le 1er secteur de consommation énergétique correspond au fioul utilisé pour les machines agricoles (75% des consommations).

Détails et étapes de mise en œuvre

H-4.1 Appuyer le réseau d'acteurs oeuvrant pour la transition des pratiques (actions de sensibilisation auprès des producteurs en grandes cultures ; accompagnement des producteurs à l'obtention de labels et certifications reconnus par la Loi EGAlim)

La FRAB (au travers localement du GAB 17) anime déjà deux groupes techniques de Maraichage Bio qui couvrent le territoire de Royan Atlantique. Il serait intéressant de faire émerger des groupes techniques en Viticulture et Grande culture, sous réserve d'avoir un vivier suffisant de producteurs Bio motivés sur notre territoire. L'Agglomération de Royan Atlantique n'étant pas éligible au programme Ressources, il serait intéressant d'envisager un couplage Région/EPCI (via les aides éco CARA) pour prendre en charge les frais d'accompagnement (diagnostic, simulation technico-économique, accompagnement individuel) à la conversion Bio.

La Chambre d'agriculture 17 organise des événements de sensibilisation et des formations mobilisant des outils pratiques (ex : banc d'essai tracteurs pour optimiser les réglages et consommations de carburants des véhicules), et visites d'exploitations engagées (ex : couverts végétaux, plantation de haies...). Certaines de ces actions sont particulièrement adaptées à la filière viticole très présente sur le territoire (ex : couverts végétaux, récupération de chaleur sur les groupes froids, plantation de haies...). D'autres actions visent plus spécifiquement les grandes cultures (ex : intégration des légumineuses dans les rotations, réduire le recours au labour, ...).

D'autres acteurs, notamment autour de la gestion de la ressource en eau, sont également mobilisables pour conduire des actions de sensibilisation et d'accompagnement des producteurs vers des pratiques plus économes en eau.

H-4.2 Accompagner la démarche régionale en faveur du développement d'une filière chanvre (débouchés locaux dans l'alimentation et le bâtiment)

La Région Nouvelle-Aquitaine a initié une démarche de développement d'une filière chanvre de l'amont à l'aval (production avec tests de mise en culture -> recherche d'unités de transformation -> débouchés commerciaux).

Cette culture en rotation (tous les 6 ans environ) nécessite très peu voire pas d'irrigation ni d'intrants chimiques. D'un point de vue environnemental, cette culture constitue aussi un puits de carbone puisque 1ha de chanvre absorbe autant de Co² qu'1 ha de forêt tropicale. Le territoire de Royan Atlantique compte plusieurs producteurs locaux en Bio et en conventionnel qui sont intéressés par cette diversification de cultures. Deux types de débouchés commerciaux sont visés localement : l'alimentaire et le bâtiment. La vente de graines de chanvre Bio (pour l'alimentaire) est relativement lucrative, mais en cultures conventionnelles, l'atteinte d'une rentabilité économique est moins évidente et implique une concentration géographique de producteurs à proximité d'une unité de transformation permettant de valoriser également la paille (pour le bâtiment).

La CARA accompagne sur son territoire l'émergence de cette filière chanvre, depuis l'incitation aux tests de mise en culture jusqu'à la réflexion sur l'opportunité d'une unité de défibrage. Elle coordonne également la réalisation d'essais culinaires avec un collectif de restaurants scolaires, des restaurants commerciaux et deux artisans locaux.

Suivi opérationnel

Pilotage :

H-3.1 FRAB, CA17, et autres partenaires, avec l'appui du service développement durable et du service développement agricole de la CARA.

H-3.2 Région Nouvelle-Aquitaine, avec l'appui du service développement durable et du service développement agricole de la CARA.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

H-3.1 Mise en place d'actions de sensibilisation des producteurs (réunion d'info, formations, visites) et d'accompagnement individuel et/ou collectif (ex : appui à la conversion Bio...)

H-3.2 Test et développement de la culture du chanvre au sein d'exploitation (Bio et conventionnel) du territoire ; Etude d'opportunité de mise en place d'une unité de défibrage et le cas échéant recherche du montage opérationnel le plus adapté ; Réalisation d'essais culinaires

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2026 - 2027	Service développement agricole et ostréicole (3 personnes)	10 000€

Orientation 3 / Accompagner les activités économiques

Enjeu I – Engager le territoire dans une démarche de réduction des déchets

Fiche action I-1 (Priorité 1)

Développement d'une démarche de réduction des déchets à la source

Contexte et objectifs

Le secteur des déchets représente 1% des émissions de gaz à effet de serre et 3% de la consommation énergétique du territoire de Royan Atlantique. Au-delà des effets globaux dus aux émissions de GES, le secteur des déchets représente également un enjeu majeur en terme de pollution. En effet, chaque habitant produit en moyenne 549 kg de déchets chaque année.

Contexte chiffres clefs (cf. rapport annuel Déchets)

Détails et étapes de mise en œuvre

I-1.1 Elaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

La CARA va élaborer un PLPDMA, qui consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions visant à réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés produits par habitant. Ce projet permettra de réfléchir à la question des déchets avec le prisme de la prévention et non plus seulement de la gestion. La première étape de l'élaboration de ce projet constitue en la réalisation d'un diagnostic du territoire, qui permettra d'analyser ses caractéristiques et enjeux clefs afin de choisir les actions les plus adaptées au contexte.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA / Partenaires : SIL, communes, association zéro déchets pays royannais

Indicateurs de suivi et d'évaluation : kg de déchets / hab.

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	Service Prévention et gestion des déchets	50 000€ pour la réalisation du plan (à confirmer)

Orientation 4 / Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Enjeu J - Augmenter la production des énergies locales renouvelables, garantissant un mix énergétique équilibré dans le cadre d'une économie locale

Fiche action J-1 (Priorité 1)

Exploitation du potentiel solaire (sur les toitures de maisons individuelles, ombrières sur les parkings, **etc...**) en partenariat avec la SEM EMA

Contexte et objectifs

Le territoire dispose d'un fort potentiel solaire, et de fait, d'un fort potentiel de production d'énergie solaire. Toutefois, cette ressource est à ce jour peu exploitée. La production photovoltaïque représente en effet 1% de la consommation d'électricité du territoire et le solaire thermique compte également pour très peu dans la production territoriale de chaleur d'origine renouvelable.

Détails et étapes de mise en œuvre

Face à ce constat, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une stratégie pour accélérer le développement de cette énergie en identifiant les zones et bâtiments propices à l'installation de panneaux thermiques et/ou photovoltaïques. Cette stratégie doit être associée à un dispositif de communication renforcé permettant de convaincre les partenaires repérés de se faire accompagner pour s'équiper d'installations solaires. Si les acteurs, privés comme publics, ne souhaitent pas investir dans l'équipement de panneaux, il leur sera proposé d'envisager un partenariat avec la SEM Energies Midi Atlantique, qui peut investir dans l'équipement et louer les toitures opportunes.

J-1.1 Repérer et **promouvoir l'installation de panneaux PV sur les grandes toitures (commerces, entreprises...) et des ombrières de parking** intégrant des bornes de recharge

Grâce au cadastre solaire dont dispose la CARA, un repérage des bâtiments et parkings à fort potentiel sera effectué. Les propriétaires seront ensuite contactés afin de leur proposer une rencontre dédiée à les sensibiliser à l'énergie solaire et pour leur présenter différentes solutions envisageables : photovoltaïque, thermique, installations au sol, ombrières de parking (pouvant intégrer des bornes de recharges). S'ils se montrent intéressés et volontaires, une pré-étude d'opportunité pourra leur être proposée. Les acteurs économiques engagés dans le développement des énergies renouvelables seront invités à une session annuelle de retours d'expériences permettant de favoriser l'échanges autour de ces pratiques entre acteurs.

J-1.2 Développer des parcs solaires au sol sur des friches (ex-décharges par exemple)

L'artificialisation de nouvelles surfaces n'est pas souhaitée et souhaitable, la CARA procèdera à un repérage des friches sur des surfaces inutilisables (ex : ex-décharges) afin d'étudier l'implantation de parcs solaires.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA / Partenaires : SEM EMA, CRER

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nb de bâtiments repérés, Nb de bâtiments équipés, puissance produite

Points de vigilance :

*Le développement des EnR ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire, ni engendrer un changement d'affectation des sols qui se ferait au détriment de l'activité agricole ou des milieux naturels.

*Ne pas développer le solaire au sol au détriment des continuités écologiques, de la biodiversité ou des zones de protection/ d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...). Prévoir des mesures ERC si les projets sont réalisés sur des zones naturelles et/ou s'ils ont un impact négatif sur des espèces protégées.

*Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructures au sol sur des zones à risques (mouvement de terrain, inondation, submersion)

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2023 - 2023	Service Habitat et transition énergétique	A définir au lancement de l'action

Orientation 4 / Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Enjeu J - Augmenter la production des énergies locales renouvelables, garantissant un mix énergétique équilibré dans le cadre d'une économie locale

Fiche action J-2 (Priorité 2)

Exploitation du potentiel de ressources bois et structuration d'une filière locale

Contexte et objectifs

Sur le territoire de la CARA, 16% des maisons en résidence principale utilisent le bois comme chauffage en base (5 177 maisons). On estime également que 14% des autres ménages l'utilisent également mais en appoint d'une solution traditionnelle (fioul, électricité, etc.), cela représente 3 691 maisons. Le fuel est encore présent à hauteur de 15% dans les maisons (4 973 maisons), un chiffre supérieur à celui de la Communauté d'agglomération voisine de Rochefort (11%) et à la moyenne nationale (14%).

En 2014, l'AREC a réalisé une évaluation des gisements bois mobilisables. La ressource disponible est estimée à environ 41 000 m³. Le développement d'une filière locale implique à la fois un travail sur l'offre mais également sur la demande. La CARA entend donc mobiliser ce bois disponible, structurer une filière d'offre et accompagner les ménages et les communes (notamment ceux se chauffant au fioul) dans le remplacement de leur équipement de chauffe.

Détails et étapes de mise en œuvre

J-2.1 Réaliser des études de potentiels bois énergie pour développer les équipements dans les bâtiments publics et auprès des particuliers

La CARA informera et sensibilisera sur les solutions techniques et financières pour développer les équipements bois-énergie auprès des communes du territoire et auprès des particuliers. Les communes pourront être accompagnées dans la réalisation d'études d'opportunité grâce à l'adhésion intercommunale au CRER. Les particuliers seront, quant à eux, accompagnés dans le cadre de CARA Rénov'.

J-2.2 Etudier le gisement de déchets bois valorisables pour développer la filière avec les exploitants, les gestionnaires de forêts, **entreprises du bois, vignes ...**

Il est proposé de réaliser une évaluation des gisements bois mobilisables via le recensement et l'analyse des filières d'approvisionnement locales existantes, notamment : bois issu des particuliers amenés dans les déchetteries communautaires, bois issu de la forêt (rémanent d'entretien de forêt), bois issu de l'entretien du bocage, bois d'opportunité issu de l'entretien ou abattage d'arbres concernant les bords de route, lignes électriques, voies ferrées, linéaires de bords de rivières, etc et enfin bois issus des activités économiques (paysagistes, bois d'œuvre...). Puis, la CARA réalisera une analyse des conditions de mobilisation de ces filières, et des modalités de création d'une plateforme de transformation, séchage et stockage du bois-énergie.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA / Partenaires : CRER

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nb d'études réalisées, Nb de chaudières installées, Mwh produits, volume de bois produit sur le territoire, part de bois certifié durable pour l'approvisionnement des chaufferies et réseaux du territoire

Points de vigilance :

- *L'exploitation forestière sur le territoire ne doit pas nuire à la pérennité de la ressource, à la biodiversité et aux continuités écologiques
- *L'arbre et la forêt améliorent la résilience du territoire, la surexploitation forestière ne doit pas aller en contradiction avec l'adaptation au changement climatique de la collectivité
- *L'exploitation forestière ne doit pas entraîner un changement d'affectation des sols pour ne pas diminuer la capacité de séquestration du territoire
- *Sur les éventuelles incidences négatives si l'approvisionnement du bois-énergie se fait à l'extérieur du territoire.
- *- L'utilisation du bois énergie peut accroître la quantité de polluants atmosphériques et donc dégrader la qualité de l'air

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	Service Habitat et transition énergétique	A définir au lancement de l'action

Orientation 4 / Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Enjeu J - Augmenter la production des énergies locales renouvelables, garantissant un mix énergétique équilibré dans le cadre d'une économie locale

Fiche action J-3 (Priorité 2)

Amélioration de la connaissance, et exploitation des potentiels décelés, sur des filières non étudiées à ce jour : géothermie, méthanisation (dont méthanisation des déchets ménagers), bois et énergies marines (dont hydroliennes)

Contexte et objectifs

La production d'Energie renouvelable s'élève à 266 GWh pour l'année 2016. En ramenant cette valeur à la consommation énergétique, on obtient une indépendance énergétique de 16,5%. La production d'énergies renouvelables est en forte progression depuis 2010, avec un développement autour des pompes à chaleur, du photovoltaïque et du solaire thermique principalement. Les filières bois et solaires sont celles qui représentent encore le plus fort potentiel de développement (facteurs naturels propices, acceptation sociétale, ...). Toutefois, des filières n'ont pas encore été étudiées à ce jour et leur potentiel de développement doit être connu et exploité afin que le territoire puisse atteindre ces objectifs.

Détails et étapes de mise en œuvre

J-3.1 Déterminer le potentiel de ressources de ces filières (géothermie, méthanisation (dont méthanisation des déchets ménagers), bois et énergies marines) pour connaître le gisement mobilisable, aider à la décision et les exploiter si pertinence

J-3.2 Etudier le potentiel et engager un projet de récupération de chaleur sur les eaux usées des stations d'épuration

J-3.3 Etudier le potentiel et engager un projet de méthanisation des boues d'épuration

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA / Partenaires : CERA

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Evolution de la production d'énergies renouvelables sur le territoire

Points de vigilance :

*Le développement des EnR ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire, ni engendrer un changement d'affectation des sols qui se ferait au détriment de l'activité agricole ou des milieux naturels (continuités écologiques et biodiversité)

*Sur la gestion des déchets de travaux et sur la provenance des matériaux utilisés

*Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructures au sol sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations, submersion)

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	Service habitat et transition énergétique / service assainissement	Budget pour étude de potentiel : 25 000€ Etudes sur les équipements d'assainissement déjà prévues par le délégataire

Orientation 4 / Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Enjeu K – Encourager l'appropriation et l'acceptabilité citoyenne

Fiche action K-1 (Priorité 3) Valorisation des initiatives existantes

Contexte et objectifs

Le territoire accueille de nombreux projets récents de développement des énergies renouvelables. Ils sont portés par des acteurs privés comme publics. On peut par exemple identifier l'unité de méthanisation portée par une SAS d'agriculteurs locaux ou encore l'ombrière photovoltaïque sur le parking de la gare de Saujon portée par la CARA. Ces projets sont récents sur le territoire et peuvent donc servir d'exemples et ainsi permettre de créer des opportunités de communication et de vulgarisation des nouvelles technologies.

Détails et étapes de mise en œuvre

K-1.1 Organiser des visites pédagogiques des projets menés sur le territoire

Afin d'aider les différents types d'acteurs (élus, citoyens...) à se familiariser avec les énergies renouvelables, la CARA se positionnera en tant que facilitateur pour organiser des visites d'initiatives et projets exemplaires. Les premiers projets à être identifiés sont l'unité de méthanisation sur la commune de Le Chay et l'incinérateur d'Echillais.

K-1.2 Récompenser et valoriser les projets des acteurs du territoire grâce aux « trophées du développement durable »

Afin de mettre en valeur les initiatives des acteurs, la CARA organisera tous les ans les « Trophées du Développement Durable ». Ces trophées récompenseront les actions et initiatives innovantes en matière de développement mises en œuvre par des acteurs de différents secteurs : citoyens, associations, établissements scolaires, collectivités...

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA et chaque porteur de projet, Service Développement Economique

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nb de visites organisées, évolution du nb de candidatures reçues pour les trophées DD

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	Service Habitat et transition énergétique	2 000€ / an

Orientation 4 / Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Enjeu K – Encourager l'appropriation et l'acceptabilité citoyenne

Fiche action K-2 (Priorité 2)

Déploiement de nouveaux modèles économiques et de gouvernance des projets de production d'EnR

Contexte et objectifs

Le développement des énergies renouvelables est un facteur clé de réussite de la transition énergétique du territoire. Depuis plusieurs années, les collectifs citoyens se développent pour porter des projets. Ceci a pour effet de garantir l'**ancrage local** et de permettre une appropriation citoyenne des projets. Cela permet également de garantir des retombées économiques locales.

Détails et étapes de mise en œuvre

K-2.1 Faire de la pédagogie / communication, sensibilisation (avant, pendant et après les projets)

Il est nécessaire de communiquer auprès des porteurs de projets privés pour les inciter à ouvrir le capital des projets à du financement participatif citoyen. Cela doit se faire de pair avec une communication en direction des administrés pour leur expliquer, le plus en amont possible, l'intérêt de ce projet et la possibilité d'en retirer des avantages financiers grâce à un investissement citoyen.

K-2.2 Mettre en place et encourager le financement participatif citoyen sur un projet local

Lors du choix d'installation d'un équipement d'énergies renouvelables sur un bâtiment communautaire (future rénovation ou construction), il sera envisagé d'ouvrir une part de l'investissement à du financement citoyen.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nb de participants, Montants collectés par des projets participatifs

Points de vigilance :

*Le développement des EnR ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire, ni engendrer un changement d'affectation des sols qui se ferait au détriment de l'activité agricole ou des milieux naturels (continuités écologiques et biodiversité)

*Sur la gestion des déchets de travaux et sur la provenance des matériaux utilisés

*Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructures au sol sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations, submersion)

Calendrier et moyens prévisionnels

Étape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2026-2027	Service habitat et transition énergétique	A déterminer

Orientation 5 / Anticiper et s'adapter aux risques liés au changement climatique

Enjeu L – Anticiper les effets du changement climatique

Fiche action L-1 (Priorité 1)

Amélioration de la connaissance des impacts locaux et lutter contre les conséquences du changement climatique

Contexte et objectifs

Le diagnostic a analysé la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et met en évidence plusieurs points. Les phénomènes naturels, tels que les inondations et les mouvements de terrains (phénomène de retrait / gonflement argile) dus aux événements climatiques sont amenés à se multiplier, générant d'importants impacts socio-économiques, pourraient affaiblir le territoire et ses activités. La raréfaction de la ressource en eau pourrait amener des tensions et conflits d'usages, ainsi qu'une baisse de la qualité.

Détails et étapes de mise en œuvre

L-1.1 Avoir une vision projetée du territoire avec les effets du changement climatique pour le rendre plus concret et saisissable (ex : carte avec les scénarios de montée des eaux/submersion, analyse **du risque feux de forêts...**)

Réalisation d'une cartographie recensant et localisant tous les risques liés au changement climatique et communication de cette carte. Puis, organisation d'une communication auprès des administrés et acteurs autour de ce support afin de faire prendre conscience à tous de la vulnérabilité du territoire et de la nécessité d'agir sans attendre.

L-1.2 Gérer la ressource en eau sur le territoire pour tous les usages et anticiper la pénurie

Aujourd'hui, seuls 2,5% de l'eau est douce. Demain il s'agira d'assurer l'accès à une eau potable de qualité mais aussi de garantir l'accès aux ressources en eau nécessaires pour le développement économique et industriel. Afin d'agir sur une gestion économe de la ressource en eau, il est nécessaire d'agir autour de différents acteurs et usages. Il est ainsi nécessaire de participer à l'élaboration des plans de gestion concertée et de développer des partenariats avec les syndicats de bassin pour sécuriser la ressource. Ce défi nous incite à adopter de nouveaux gestes, à modifier nos habitudes de consommation et à encourager la mise en œuvre de nouvelles solutions pour imaginer des ressources alternatives en eau. Etre éco responsable.

L-1.3 Lutter contre l'érosion du littoral (privilégier les gestions douces : nettoyage plages...)

La situation littorale de la CARA rend ce territoire particulièrement fragile. Afin de lutter contre l'érosion, des actions de sensibilisation seront menées pour informer sur la nécessité d'adopter des modes de gestion doux. Les communes seront accompagnées pour changer leurs pratiques de nettoyages des plages afin de ne plus utiliser d'équipements mécaniques pouvant dégrader le trait de côte.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA – Partenaires : EAU17, SMBS

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Risques analysés, disponibilité de la ressource en eau

Calendrier et moyens prévisionnels

Étape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2024 - 2025	Service environnement terrestre et maritime, service habitat et transition énergétique	A définir au lancement de l'action

Orientation 5 / Anticiper et s'adapter aux risques liés au changement climatique

Enjeu M - Préserver la qualité de l'air

Fiche action M-1 (Priorité 2)

Amélioration de la connaissance et de l'information en mettant en place des mesures de la qualité de l'air extérieur, et intérieur pour les bâtiments publics

Contexte et objectifs

L'agence nationale de santé publique estime que la pollution de l'air est à l'origine d'environ 50 000 décès par an en France. Les citoyens sont de plus en plus en demande d'informations sur ces questions.

En parallèle des actions menées dans les autres orientations (mobilités alternatives, ...), des actions spécifiques sont à mener sur le thème de la qualité de l'air, notamment en matière de qualité de l'air intérieur.

Détails et étapes de mise en œuvre

M-1.1 Mettre en place une station de mesure de la qualité de l'air extérieur sur le territoire

En partenariat avec l'association ATMO Nouvelle-Aquitaine, la CARA coordonnera l'installation d'un capteur mobile sur différents points du territoire, et à différentes périodes de l'année, afin de caractériser la qualité de l'air.

M-1.2 Faire des diagnostics de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments communaux (établissements scolaires, EHPAD, etc...)

Via la coordination d'un groupement de commandes, la CARA encouragera les collectivités du territoire à analyser la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public (ERP). A la suite de ces diagnostics, il sera nécessaire de définir collectivement des pistes d'actions pour améliorer la qualité de l'air de ces bâtiments. Par exemple, un guide d'achat de mobiliers et de fournitures scolaires sera proposé aux communes pour préserver la qualité de l'air des établissements scolaires.

M-1.3 Informer sur les bonnes pratiques pour maintenir une bonne qualité de l'air dans les logements

Via l'accompagnement de la plateforme CARA Rénov, les conseillers pourront fournir des informations aux particuliers afin qu'ils agissent sur la qualité de l'air au sein de leurs logements (intérêt de la VMC, aération, etc...). Ces conseils personnalisés s'appuieront sur une communication « santé-environnement » dans le magazine communautaire CARA Mag.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA - communes / Partenaires : ATMO N-A

Indicateurs de suivi et d'évaluation : suivi de l'évolution de polluants atmosphériques (NOx, PM2.5, PM10, SO2 et COV)

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2024 - 2025	Service habitat et transition énergétique	Station mobile de mesure de la qualité de l'air : 20 000€ Diagnostics dans les ERP : 30 000€

Orientation 5 / Anticiper et s'adapter aux risques liés au changement climatique

Enjeu N – Accroître les capacités de séquestration du carbone du territoire

Fiche action N-1 (Priorité 1)

Encourager la végétalisation

Contexte et objectifs

La séquestration naturelle du CO₂ est l'ensemble des mécanismes naturels qui conduisent à la fixation du CO₂ de l'atmosphère ou de l'eau dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois. La séquestration peut être positive (puits de carbones) ou bien négative (émetteurs de CO₂).

Avec 5 248 kteqCO₂, les forêts représentent le stock de carbone le plus important de la commune et représentent 38% du stock total. Viennent ensuite les cultures avec 5072kteqCO₂ (36%), puis les sols artificialisés 1583 kteqCO₂ (11%) et les prairies 1465 kteqCO₂ soit 10% des stocks de carbone. Les vignes et les marais constituent un total de 4% des stocks de carbone du territoire.

En parallèle, on constate une augmentation continue de l'artificialisation du sol. Afin d'accompagner la séquestration du territoire, il est impératif de freiner la progression de l'artificialisation avec la végétalisation des zones urbaines.

Détails et étapes de mise en œuvre

N-1.1 Favoriser les haies plutôt que les murets ou murs de clôture

N-1.2 Réintroduire la nature en ville, avec des choix de végétations adaptées dans les espaces publics

N-1.3 Planter des forêts en milieu urbain et périurbain

N-1.4 Valorisation des espaces de marais, à fort potentiel de séquestration

N-1.4 Elaboration d'un « Plan Arbres »

Afin de compenser l'impact carbone de ses activités, la CARA prévoit la plantation d'arbres (en partenariat avec des établissements scolaires). Cette action intégrera le replantage d'arbres coupés dans le cadre de travaux d'aménagement sur des espaces communautaires.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Evolution de la séquestration, surface (ha) végétalisée par les projets menés

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2024 - 2025	A définir au lancement de l'action	A définir au lancement de l'action

Orientation 6 / Mobiliser les acteurs

Enjeu O - Mobiliser les forces du territoire via une gouvernance, animation, communication générale du PCAET

Fiche action O-1 (Priorité 2)

Animation globale de territoire et de tous les porteurs de projets potentiels

Contexte et objectifs

La CARA est engagée dans la lutte contre le changement climatique depuis de nombreuses années. En 2009, elle s'est engagée dans une démarche volontaire : le Contrat Local d'Initiatives Climat. En 2013, elle a approuvé son premier Plan Climat Energie Territorial et a mis en œuvre 75% des actions de ce programme. La majeure partie de ces actions étaient portées et mises en œuvre par l'Agglomération elle-même. Il apparaît nécessaire d'organiser une animation territoriale afin d'impulser des actions chez nos partenaires. Près d'une trentaine d'acteurs extérieurs a participé à l'élaboration de ce PCAET et doit rester mobilisée tout au long de la mise en œuvre de ce programme. De nouveaux partenariats sont également à développer. En parallèle, compte tenu de l'activité touristique du territoire, des actions spécifiques sont à mener sur ce secteur.

Détails et étapes de mise en œuvre

O-1.1 Assurer une animation globale de territoire et en appui des porteurs d'actions localement

Un comité partenarial réunissant les acteurs du territoire (associations, consulaires, acteurs socio-économiques...) se réunira à minima une fois par an afin de maintenir la dynamique d'animation territoriale.

O-1.2 Accompagner les socio-professionnels dans une démarche de tourisme durable

Les socio-professionnels du tourisme ont des enjeux en terme d'intégration du développement durable dans la gestion de leurs activités et dans le développement de leurs projets et offres. L'Office du Tourisme Communautaire se place en tant que facilitateur et coordinateur dans ces démarches auprès des prestataires du tourisme. Dans un premier temps, une action sera menée auprès des structures d'hébergements afin de leur permettre de se questionner et d'envisager des actions autour d'un référentiel « tourisme durable ».

O-1.3 **Réseau d'échanges et de formation continue pour** les élus au développement durable

Les communes du territoire engagent toutes de nombreux projets qui s'inscrivent dans une dynamique de développement durable et font émerger de nouvelles pratiques vertueuses. Il est nécessaire de pouvoir échanger entre collectivités sur des méthodes et outils existants dans une logique de partage, de mutualisation et d'intelligence collective. Ce réseau d'échanges pourra permettre de faire intervenir des élus d'autres territoires afin de bénéficier de leurs retours d'expériences, et pourra également prévoir des visites de sites.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA / Office du tourisme communautaire

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nb de réunions du comité partenarial, Nb de partenaires, Nb d'établissements touristiques engagés dans le référentiel, Nb d'animations du réseau d'élus

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	Service habitat et transition énergétique	Budget essentiellement lié à des moyens humains dédié au temps d'animation

Orientation 6 / Mobiliser les acteurs

Enjeu O - Mobiliser les forces du territoire via une gouvernance, animation, communication générale du PCAET

Fiche action O-2 (Priorité 2)

Communication stratégique et opérationnelle afin d'informer et de sensibiliser

Contexte et objectifs

L'éducation et la pédagogie sont des éléments essentiels de la prise de conscience liée au changement climatique. Cela permet de comprendre et acquérir des connaissances, d'encourager les changements de pratiques et comportements, et donne des exemples et idées d'action au quotidien. Les collectivités se doivent de développer une pédagogie institutionnelle et citoyenne pour sensibiliser leurs administrés.

Détails et étapes de mise en œuvre

O-2.1 Communiquer auprès des particuliers sur les enjeux du développement durable

Une communication continue sera mise en place via les différents canaux de diffusion utilisés par l'Agglomération. Des communiqués de presse seront régulièrement envoyés aux journaux locaux, un article dans chaque exemplaire du magazine communautaire trimestriel sera proposé.

Chaque action de la collectivité devra être appuyée par une communication dédiée pour une prise en compte à l'échelle de chaque citoyen (ex : communication pour les déplacements du quotidien / trajet domicile-travail au fur et à mesure du développement du schéma cyclable).

O-2.2 S'appuyer sur les jeunes en organisant des animations et ateliers de sensibilisation dédiés

L'évolution des comportements individuels passe également par un accompagnement spécifique du jeune public. Le milieu scolaire est favorable à la transmission de nouvelles connaissances et à la sensibilisation aux pratiques responsables. En partenariat avec les élus municipaux pour chaque commune volontaire, la CARA proposera à des établissements scolaires de s'engager dans un challenge d'économies d'énergie.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA / Partenaires : communes, éducation nationale,

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nb de parutions, nb de classes sensibilisées

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	Service habitat et transition énergétique	Budget essentiellement lié à des moyens humains dédié au temps d'animation

Orientation 6 / Mobiliser les acteurs

Enjeu O - Mobiliser les forces du territoire via une gouvernance, animation, communication générale du PCAET

Fiche action O-3 (Priorité 1)

Organiser la gouvernance et le suivi de la politique climat-air-énergie

Contexte et objectifs

La CARA est engagée dans la lutte contre le changement climatique depuis de nombreuses années. En 2009, elle s'est engagée dans une démarche volontaire : le Contrat Local d'Initiatives Climat. En 2013, elle a approuvé son premier Plan Climat Energie Territorial et a mis en œuvre 75% des actions de ce programme. Toutefois, il apparaît nécessaire de formaliser le suivi de la démarche et des actions menées grâce à un comité de pilotage et un comité technique dédiés ainsi que par la formalisation d'outils de suivi et d'évaluation.

Détails et étapes de mise en œuvre

O-3.1 Mettre en place une gouvernance et un pilotage décisionnel

Afin d'organiser un pilotage décisionnel efficient de la politique climat-air-énergie, il est nécessaire de mettre en place un comité de pilotage et un comité technique chargés de suivre de manière régulière les actions mises en place, de les évaluer de manière partagée et de pérenniser la démarche participative.

O-3.2 Formaliser des indicateurs de suivi et de résultats pour évaluer en continu les actions et leurs effets

Les fiches actions comportent des indicateurs de suivi et de résultats qui devront être mis à jour annuellement par les pilotes de chaque projet. Le comité de pilotage pourra décider d'ajuster des actions si l'évolution des indicateurs montre une pertinence de réorientation des projets.

Suivi opérationnel

Pilotage : CARA

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nb de réunions du CoPil, Nb de réunions du CoTech

Points de vigilance :

Il est primordial de veiller à maintenir un lien permanent avec les élus, agents et partenaires afin de soutenir l'intérêt et la dynamique de la démarche. Le lien entre la démarche PCAET et les autres démarches de planification (SCoT, PDU, PLH) est essentiel afin de permettre l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans l'ensemble des politiques et projets de la collectivité.

Calendrier et moyens prévisionnels

Etape de mise en œuvre	Moyens humains	Moyens financiers
2022 - 2023	Service habitat et transition énergétique	Budget essentiellement lié à des moyens humains dédié au temps d'animation



Service Foncier, Habitat et Transition Energétique

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

PCAET – Programme d'actions – juin 2022